

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

<b>Date de réception</b> 02/09/14	<b>Cadre réservé à l'administration</b> Dossier complet le 02/09/14	<b>N° d'enregistrement</b> F04114 P0062
--------------------------------------	---	--

### 1. Intitulé du projet

Augmentation de puissance d'une microcentrale hydroélectrique existante et partiellement fondée en titre à l'usage de l'eau à GONDREVILLE (54) sur la MOSELLE.

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
25° - Installations destinées à la production d'énergie hydroélectrique	Augmentation de puissance de la centrale hydroélectrique existante et partiellement fondée en titre pour environ 50 kW. La puissance électrique finale sera de l'ordre de 110 kW. Travaux liés à la remise en service et à l'optimisation de la centrale, en rive droite du barrage existant et autorisé au titre de la Loi sur l'Eau.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Le projet concerne l'augmentation de puissance de l'unité hydroélectrique existante en rive droite du barrage de type poids qui sera réhabilitée en même temps que le projet de création d'une nouvelle centrale en rive gauche. Le débit est prélevé dans la MOSELLE à l'extrême Est du barrage existant, transite ensuite dans un canal d'aménée (longueur : 150 mètres) pour rejoindre la centrale hydroélectrique intégrée dans un ensemble de bâtiments existants. Le débit turbiné est ensuite envoyé dans la MOSELLE au Sud du pont de GONDREVILLE par l'intermédiaire d'un canal de fuite (longueur : 400 mètres) entraînant au total un tronçon court-circuité de 600 mètres. La hauteur de chute nette nominale est de 1m90, le débit prélevé atteint 7 m³/s et la puissance électrique maximale est de 110 kW environ. Un petit entonnoir permet de relier, sur une longueur de quelques mètres, le canal d'aménée à la centrale. En bout de l'entonnoir, la prise d'eau comportera, un jeu de grilles de protection nettoyées régulièrement et automatiquement par un dégrilleur automatique. Le débit dérivé sera ensuite dirigé vers la turbine de type FRANCIS existante. La turbine sera accouplée à une machine tournante par l'intermédiaire d'un multiplicateur mécanique. Après passage dans la turbine, le débit sera renvoyé dans la Moselle par l'intermédiaire du canal de fuite. Les capacités d'évacuation des débits de crues du barrage actuel demeureront inchangées. L'influence de la centrale existante est faible sur l'écoulement des crues. La crête du barrage sera arasée à la cote 201.30 NGF-IGN69. Les grilles de protection seront ichtyocompatibles. Une passe à poissons sera créée au barrage. Le tronçon court-circuité de la Moselle sera alimenté par un débit prioritaire permanent de 10 % du module au minimum. La production annuelle sera de 600 000 kWh environ en moyenne. Cette production sera vendue sur le réseau national selon les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. La centrale actuelle MERCIER est largement sous-équipée. Le projet de création de la nouvelle centrale en rive gauche du barrage maintiendra un débit prioritaire à la centrale existante, ce qui permettra l'alimentation du canal de fuite qui traverse le village et ainsi la dilution des effluents domestiques (débit de salubrité de 500 l/s en permanence). La nouvelle centrale, d'une puissance supérieure à 1000 kW est soumise à étude d'impact. Les grilles permettront de filtrer les objets dérivants. Tous les dérivants de taille importante seront récupérés, triés et éliminés. La centrale aura donc un rôle positif dans le nettoyage du cours d'eau. La centrale sera totalement automatisée. Le module de régulation aura pour but de garantir un fonctionnement sans impact hydraulique par rapport à la situation actuelle. Une régulation de niveau par sonde électronique sera installée. Elle sera située juste en amont des grilles mais aussi au niveau du barrage. Cette régulation a pour objectif de maintenir le niveau du plan d'eau amont à la cote du barrage. Le débit absorbé par la centrale sera alors adapté en fonction du débit disponible. La précision de la sonde de niveau sera de 1 cm. L'installation hydroélectrique sera munie d'un équipement électrique respectant les normes en vigueur.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de valoriser le barrage existant, autorisé et structurant par la production d'énergie propre, renouvelable et respectueuse de l'environnement.

De plus, cette réhabilitation s'accompagnera de l'instauration d'un débit réservé.

Une passe à poissons sera aménagée au droit du barrage.

Ainsi, la continuité écologique sera parfaitement rétablie.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

La durée des travaux est prévue pour 6 à 8 mois.

Le débit de la rivière sera maintenu en totalité dans le lit de la rivière.

Le chantier sera isolé par des batardeaux étanches.

Ces travaux, de natures multiples : installation des différents éléments électromécaniques (machine tournante, multiplicateur, grille, dégrilleur, armoire de commande) et création d'une ligne électrique si possible souterraine, se feront sans contact direct avec la Moselle.

Un curage des canaux (depuis le barrage) est également prévu ainsi qu'une rehausse du barrage de GONDREVILLE de 0m30.

Ce rehaussement demandé dans le cadre du projet de création d'une centrale en rive gauche sera compensé par la mise en place d'un clapet automatique.

Une étude hydraulique a été réalisée et montre l'absence d'impact de ce rehaussement sur le plan hydraulique.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, la répartition des débits entre la Moselle (débit réservé), la passe à poissons et la centrale sera assurée par une sonde de niveau.

L'alimentation de la Moselle et de la passe à poissons, ainsi que la centrale existante en rive droite seront prioritaires sur la nouvelle centrale à créer en rive gauche.

Le débit turbiné sera rejeté dans le canal de fuite rejoignant la rivière environ 400 m en aval.

Un contrôle du débit réservé sera mis en place (échelle limnimétrique).

Il est par ailleurs proposé de profiter de l'existence de pertes en charge dans le canal de fuite pour mettre en place un clapet à son extrémité aval de façon à créer un obstacle infranchissable pour les poissons.

La chute ainsi créée dans le canal de fuite pourra être équipée d'une petite vis hydrodynamique totalement ichtyocompatible.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Code de l'Environnement (articles L.211.1, L.214-1 à L.214-11)

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Réalisation d'une installation destinée à produire de l'énergie hydroélectrique d'une puissance inférieure à 4500 kW.  
Procédure d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Bâtiment existant dans sa totalité	

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s) d'implantation**

1 rue du Moulin  
54840 GONDREVILLE  
Section AE  
Parcelle cadastrale n° 462

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 5° 57'31.5" E Lat. 48° 41'37.1" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Commune de GONDREVILLE

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet concerne la rive droite du barrage : remise en service de la centrale existante intégrée dans un ensemble de bâtiments.  
 La zone du barrage existant est entourée d'une végétation arborescente (ripisylve sur une faible largeur), les canaux sont murés sur toute leur longueur.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
 Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

GONDREVILLE : carte communale approuvée le 25/01/99 et POS prescrit le 27/06/06, en révision.  
 Site du barrage rive droite, canaux et centrale en Section AE, parcelle n° 462.  
 Projet compatible avec la réglementation liée à l'urbanisme de la zone concernée.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site étudié est concerné par ce périmètre car il se situe juste en contre-bas à moins de 30 mètres du Monument Historique "la Maison des Dîmes". Cependant, aucune modification ne sera apportée à l'aspect extérieur du bâtiment existant abritant la centrale, ce qui n'aura par conséquent aucun impact paysager.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site Natura 2000 Directive Habitats FR4100178 : Vallée de la Moselle du fond de Monvaux au vallon de la Deuille, ancienne poudrière de Bois sous Roche, situé à environ 4900 m au sud du secteur étudié.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur de la centrale existante se situe, à moins de 30 mètres (dans le périmètre de protection des MH) en contre-bas de la Maison des Dîmes, Monument Historique datant du XVIème siècle.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le débit turbiné sera rejeté dans la MOSELLE au bout du canal de fuite. Un débit réservé prioritaire sera maintenu dans la MOSELLE, au droit du barrage.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun milieu remarquable ou espèces protégées ne seront impactés par le projet.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Centrale existante hors zone inondable. Pas d'impact hydraulique grâce à l'automatisation des clapets de décharge prévus avec la centrale en projet au niveau du barrage (démonstré dans l'étude hydraulique).	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, dans quel milieu ?			
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'études est situé en contre-bas des zones bâties du village mais ce bâtiment est déjà existant depuis longtemps et n'aura aucune incidence nouvelle sur le secteur classé Monument Historique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun impact des nappes d'accompagnement n'est à craindre.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le fonctionnement de cette centrale sera prioritaire sur la nouvelle centrale à créer. Un cumul partiel des impacts existe. Ils seront étudiés dans l'étude d'impact réalisée dans le cadre du projet en rive gauche.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu des précautions prévues dans le cadre de la réalisation des travaux de réhabilitation, de l'installation de grilles ichthyocompatibles, l'automatisation du dégrilleur et de l'instauration d'un débit réservé permanent et prioritaire, l'étude d'impact ne s'impose pas.

L'emprise foncière restera inchangée et donc sans impact supplémentaire.

Une étude hydraulique a permis de déterminer l'absence d'impact lié au rehaussement du barrage.

En revanche, l'étude d'impact à produire pour le projet en rive gauche devra intégrer le fonctionnement de cette centrale déjà existante.

